



---

**DÉCISION**  
**N°2018-03-13**

---

**Présents :**

**Le Président :** M. François de MAZIÈRES

**Les Vice-présidents :**

M. Claude JAMATI, M. Philippe BENASSAYA, M. Luc WATTELLE, M. Patrice PANNETIER, M. Richard RIVAUD, M. Jacques BELLIER, M. Olivier DELAPORTE, M. Philippe BRILLAULT, Mme Caroline DOUCERAIN, M. Marc TOURELLE, M. Jean-François PEUMERY, M. Bernard DEBAIN, M. Pascal THEVENOT, M. Olivier LEBRUN.

**Les autres membres du Bureau :**

M. Arnaud HOURDIN.

**Sont excusés :**

**Les Vice-présidents :**

Mme Anne PELLETIER - LE BARBIER,  
M. Jean-Marc LE RUDULIER, *représenté par Mme Juliette ESPINOS.*

**Les autres membres du Bureau :**

M. Patrick CHARLES.

Nombre de membres du Bureau : 19

Nombre de membres présents : 16

-----

-----

**OBJET : Autorisation donnée au Président de signer une convention de reprise des matériaux métaux et cartons issus des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et de l'Ecopoint de Bièvres.**

**Le Bureau, légalement réuni le 29 mars 2018, sous la présidence de M. François de MAZIÈRES,**

Vu le Code Général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n°2009-967 du 03 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement ;

Vu la loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement ;

Vu les statuts de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc ;

Vu la délibération n°2013-12-24 du Conseil communautaire du 10 décembre 2013, relative à la signature de la convention de reprise pour les métaux et les cartons issus des déchèteries intercommunales et de l'Ecopoint de Bièvres;

Vu la délibération n°2017-12-17, du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc du 5 décembre 2017, portant actualisation et consolidation des délégations de compétences du Conseil communautaire de Versailles Grand Parc au Bureau et au Président

-----

Les métaux et les cartons déposés dans les déchèteries intercommunales ont une valeur économique et peuvent être vendus à des repreneurs dans le cadre d'une convention.

En avril 2014, une convention avait été passée avec le groupement NICOLLIN/SEPUR.

Cette convention arrivant à échéance le 12 avril 2018, Versailles Grand Parc a lancé une nouvelle consultation auprès de différents repreneurs.

Une unique proposition a été reçue. Elle provient du groupement NICOLLIN/SEPUR.

L'offre de reprise pour les métaux s'élève à 115 € HT. Ce montant est supérieur à la précédente convention : 100 € HT.

L'offre de reprise pour le carton s'élève à 60 € HT. Ce montant est inférieur à celui proposé dans la précédente convention mais cohérent avec l'évolution du prix de reprise du carton.

Il est proposé de passer de nouvelles conventions avec le groupement NICOLLIN/SEPUR.

Ces conventions seront effectives à compter du 13 avril 2018, et ce pour une durée de 4 ans.

Par conséquent, la décision suivante est soumise à l'approbation du Bureau communautaire.

-----

#### **DÉCIDE :**

- 1) *D'adopter les termes des conventions de reprise avec le groupement NICOLLIN/SEPUR pour la reprise des métaux et des cartons issus des déchèteries intercommunales de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc et de l'Ecopoint de Bièvres ;*
- 2) *D'autoriser le Président, ou son représentant, à signer ladite convention ainsi que tous les documents s'y affèrent ;*
- 3) *D'inscrire les recettes au budget de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc, à l'article 70388 « autres redevances et recettes diverses » pour la reprise des métaux et cartons ;*
- 4) *Que Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision ;*
- 5) *Qu'une ampliation de la présente décision sera transmise à :*
  - ✓ *Monsieur le Préfet des Yvelines,*
  - ✓ *Monsieur le Comptable de la Trésorerie Municipale de Versailles.*

M. le Président soumet la décision au vote des membres du Bureau.

Nombre de présents : 16  
Nombre de suffrages exprimés : 16

Le projet de décision mis aux voix est adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Fait à Versailles en deux exemplaires originaux,

Le 03 AVR. 2018

Certificat exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le : 03/04/2018 de l'affichage le : 04/04/2018 retiré de l'affichage le : 02/05/2018
--



Pour le Président et par délégation,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "O. Berthelot".

**Olivier BERTHELOT**  
Directeur Général des Services



## Résumé de l'acte

### 078-247800584-20180329-20180313ENV-CC

**Numéro de l'acte :** 20180313ENV  
**Date de décision :** jeudi 29 mars 2018  
**Nature de l'acte :** Contrats, conventions et avenants  
**Objet :** Décision n°2018 03 13 portant sur l'autorisation donnée au Président de signer une convention de reprise des matériaux métaux et cartons issus des déchèteries intercommunales de Versailles Grand Parc et de l'Ecopoint de Bièvres.  
**Classification :** 8.8 - Environnement  
**Rédacteur :** Christelle BOURGEOIS  
**AR reçu le :** 03/04/2018  
**Numéro AR :** 078-247800584-20180329-20180313ENV-CC  
**Document principal :** 2018 03 13 Reprise métaux cartons 2018.pdf

#### Historique :

03/04/18 17:23	En cours de création	
03/04/18 17:24	En préparation	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:25	Reçu	Christelle BOURGEOIS
03/04/18 17:25	En cours de transmission	
03/04/18 17:25	Transmis en Préfecture	
04/04/18 09:59	Accusé de réception reçu	

